



SPORTIVE JEUNES

☎ 04.72.15.30.52

Réunion du 25 septembre 2017

Président des compétitions : M. BEGON Yves.

Présents : MM. BELISSANT, HERMEL, CHABAUD, GODIGNON, ARCHIMBAUD,

INFORMATIONS

Remplacement des joueurs (Article 28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ... Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix (10) dernières minutes du temps réglementaire est limité à deux (2) par équipe. Les changements sont gérés par l'arbitre.

Tous les joueurs figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'arbitre »

FMI – Feuille de match

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre**. Pour les clubs jouant le **Samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le Dimanche soir**.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06 88 29 45 46 ; voir sur le site internet de la LAuRAFoot.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Le tirage au sort du 3^{ème} Tour, effectué le Mercredi 27 Septembre 2017 à l'Auditorium du CA Centre Est – Champagne au Mont D'Or (Rhône), sera à consulter en ligne sur le site internet de la Ligue.

Les rencontres se dérouleront le dimanche 08 Octobre 2017.

AMENDES

Non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h00

U16 Division Honneur	RC VICHY	25.00 €
U16 Division Honneur	RC VICHY	25.00 €
U15 P. H., Poule A	YZEURE AS	25.00 €
U15 Honneur	FC VAULX EN VELIN	25.00 €

Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de la FFF.

Le secrétaire : M BELISSANT Patrick